N° 3357 du 23 février au 8 mars 2022

in 6 militante



Le progrès social passe par la négociation collective, loyale et de qualité (p. 4 à 7)

La plateforme de nos revendications générales prioritaires (p. 11 à 14)

Par une grève massive, les agents de la RATP exigent une vraie hausse de salaire (p. 19)

SOMMAIRE







//// ACTU (pages 4 à 7)

- Entendre les revendications pour aller vers le progrès social
- FO signe la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie.
- Banques : l'austérité salariale malgré des bénéfices records.
- Ferropem : en Savoie, les salariés luttent pour sauver le site et contre un PSE low cost.
- Social et médico-social : FO fermement opposée à une convention unique.
- Fonction publique : contre la smicardisation, une vraie revalorisation des salaires.
- La loi 3DS, au risque d'impacter les droits et statuts des agents.
- Orpea: FO porte plainte pour demander l'annulation des élections professionnelles.

//// **DROIT** (page 9)

• Réintégration et annulation d'élections professionnelles.

//// **DOSSIER** (pages 11 à 14)

• Plateforme – Revendications générales prioritaires de Force Ouvrière.

//// INTERNATIONAL (page 16)

• Avec l'OIT, un forum mondial pour une reprise centrée sur l'humain.

//// CONSOMMATION (page 17)

• Les fédérations syndicales de l'énergie et les associations de consommateurs vont demander l'annulation devant le Conseil d'État de la proposition de la CRE d'augmenter de 44,5% les tarifs de l'électricité.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Psychiatrie : grève illimitée à Agen contre la fermeture de lits.
- Flunch : les salariés en grève pour décoller du Smic.
- · RATP: mobilisation massive pour les salaires.
- Nestlé France : pas de vraies hausses de salaires mais toujours plus de dividendes versés aux actionnaires.
- Semaine de l'adhésion : des « retombées certaines » attendues dans l'Essonne.
- Guide juridique FO-Cadres : du droit au respect au respect de vos droits.

//// **HISTOIRE** (page 22)

• La médecine du travail.

//// **PORTRAIT** (page 23)

Jérémy Graça, engagé pour la défense des droits

/ Militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre Résistance Ouvrière, devenu par la suite Force Ouvrière, puis FO Hebdo. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêt

M. Pourcelot. Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher. Conception de la maquette : V. Pfohl. Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, M. Carlus, C. Chiclet, F. Darcillon.

Rédaction : E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert,

Rédaction en chef : V. Forgeront.

Abonnements: V. Rigaut. Mél.: vrigaut@force-ouvriere.fr Imprimé par RPN, Livry-Gargan.

Commission paritaire: 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174 Dépôt légal février 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris. Tél.: 01 40 52 84 55 – Mél.: linfomilitante@fopresse.fr

Site: https://www.force-ouvriere.fr



POUR LE PAIN, POUR LA PAIX, POUR LA LIBERTÉ!

omment ne pas avoir en tête ce slogan, nous, militants de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, alors que la guerre sonne toujours dans plusieurs endroits du monde, et aujourd'hui au sein de l'Europe, son sinistre tocsin pour les populations qui la subissent.

Il était l'entête du manifeste adopté par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) lors de son congrès fondateur, le 7 décembre 1949 à Londres, dont notre confédération Force Ouvrière était l'organisation syndicale française partie prenante.

Ce manifeste appelait les travailleurs de tous les pays à s'unir dans ses rangs.

Pour le Pain, « en combattant la misère par un régime de sécurité sociale, d'assurance vieillesse et maladie, par le plein emploi de la main-d'œuvre »; **pour la Liberté**, « en créant un monde où les peuples échapperont à la tyrannie des régimes totalitaires de toutes formes [...] à l'exploitation et à la domination de la puissance économique des cartels et monopoles »; **pour la Paix** par « le rassemblement des peuples libres et démocratiques — unis dans un commun effort pour réaliser la sécurité économique, la justice sociale et la liberté politique ».

Ce slogan avait été celui du Front populaire en France en 1936, qui fut le moment de la tentative de réunification syndicale entre la CGT, dont le secrétaire général était Léon Jouhaux, qui présidera la CGT-FO en 1948, et la CGT-U, liée au Parti communiste français, face au risque fasciste et au risque de la guerre à nouveau (Hitler venait d'accéder au pouvoir en Allemagne en 1933).

Que la CISL reprenne ce slogan pour en décliner son manifeste avait une valeur symbolique forte : il affirmait que le mouvement syndical libre, qui s'émancipait de la mainmise du PCUS (Parti communiste de l'Union soviétique) et de ses satellites en se constituant au niveau international, dans le contexte de la guerre froide, restait justement fidèle à l'aspiration historique du syndicalisme international.

Cette aspiration est celle du combat mené au lendemain de la Première Guerre mondiale au sein de l'OIT (Organisation internationale du travail), fondée en 1919 sur le principe de la liberté syndicale et sur l'attendu de son préambule : « qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale », et « que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ».

Ce même préambule, affirmant que « les conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations » conduisent à mettre en danger la paix et l'harmonie universelles, appelait en urgence à améliorer ces conditions, par exemple, en ce qui concerne la réglementation des heures de travail, par la fixation d'une durée maximum de la journée et de la semaine de travail.

Vaincre la misère et les inégalités, mettre fin à l'exploitation, dénoncer la tyrannie et l'oppression, combattre les forces de guerre et d'agression pour un monde de paix et de justice sociale, telle était, en 1949, l'aspiration; elle demeure notre engagement syndical.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr



Entendre les revendications po

Qu'ils soient travailleurs du privé ou du public, ils font face à des employeurs qui, au-delà de déclarations d'intentions, sont souvent peu enclins à vouloir faire vivre le dialogue social. Dans les entreprises ou encore les branches, FO doit ainsi montrer une détermination sans relâche – et fréquemment établir un rapport de force, y compris par la grève – pour les amener à considérer les revendications et accepter l'intérêt de la pratique de la négociation collective, loyale et de qualité. Si ces combats sont de longue haleine et souvent ponctués de déboires, avec FO, les salariés persévèrent. Ils savent que l'action syndicale a largement prouvé dans l'Histoire son efficacité en menant à des victoires pour les droits.



FO signe la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie

près six ans d'un intense travail de négociations, les interlocuteurs sociaux de la branche de la métallurgie se sont accordés sur une convention collective nationale unique. Ils ont regroupé et harmonisé les soixante-seize conventions collectives territoriales, la convention collective nationale des ingénieurs et cadres, la convention spécifique à la sidérurgie et vingt-cinq accords nationaux qui régissent aujourd'hui les règles d'emploi des 1,6 million de salariés de la branche.

Ce texte et deux accords autonomes (santé/qualité de vie au travail et protection sociale complémentaire) ont été signés le 7 février par FO-Métaux, deux autres organisations syndicales et l'organisation patronale UIMM. « Un vote de nos instances fédérales nous avait donné mandat à 97% en faveur de la signature, ne pas signer aurait été un non-sens et un danger pour les salariés », explique Frédéric Homez, secrétaire général de FO-Métaux. Si la négociation de cette convention nationale s'est inscrite dans le cadre de la restructuration des branches, imposée par l'exécutif en 2015, les échanges entre les organisations syndicales et l'UIMM avaient démarré dès 2014. En effet, certains textes dataient des années 1970. Et si de plus en plus de dispositions étaient devenues obsolètes (service militaire, métiers disparus...), il était nécessaire aussi d'adapter les dispositions conventionnelles aux nouvelles technologies. Le risque était également important de voir ces accords dénoncés et que les salariés perdent tous les avantages qui y étaient associés. Un autre danger était que le gouvernement choisisse de reprendre la main en fusionnant lui-même les accords existants.

Une entrée en application en 2024

L'un des objectifs de la fédération durant la négociation était de renforcer le rôle primordial de la branche, qui reste l'élément régulateur pour éviter la concurrence entre les entreprises d'un même secteur. Cette convention apporte des droits nouveaux et renforcés pour les salariés. Un système de classification unique a été créé. FO-Métaux a obtenu la garantie individuelle qu'aucun salarié ne verra son salaire baisser en application de la nouvelle grille. La prime d'ancienneté est également préservée. Un régime de prévoyance lourde est mis en place pour tous les salariés et le maintien de salaire en cas de maladie est amélioré. Des jours de congés payés supplémentaires conventionnels sont par ailleurs instaurés. Ce chantier conventionnel n'est pas totalement achevé. Les négociations d'éventuels accords autonomes se poursuivent jusqu'en juin 2022 au niveau territorial et dans le secteur de la sidérurgie pour garantir le maintien de certains avantages spécifiques qui n'auraient pas été pris en compte au niveau national. La nouvelle convention collective s'appliquera au 1^{er} janvier 2024, à l'exception des dispositions relatives à la protection sociale, dès 2023.

Clarisse Josselin

our aller vers le progrès social

Ferropem : en Savoie, les salariés luttent pour sauver le site et contre un PSE *low cost*

a situation est ubuesque, insupportable pour les 221 salariés du site Ferropem de La Léchère en Savoie. FerroGlobe. le groupe auquel appartient l'usine de silicium (celle des Clavaux en Isère a été sauvée l'an dernier grâce notamment à l'action de FO), ne veut toujours pas la céder à un concurrent ni redémarrer l'activité, qu'il juge non rentable. Faux, rétorquent les syndicats, dont FO. Les cours du silicium sont désormais à la hausse et les carnets de commandes des sites du groupe sont pleins. Ferropem, qui affiche « un bénéfice net de 58 millions d'euros sur 2021 et annonce un prévisionnel de plus de 100 millions », poursuit toutefois un PSE « low cost, au rabais », avec des licenciements sans indemnités supra-légales, s'insurge le délégué FO du site, Roger Roelandts.

Négociation du PSE jusqu'au 1^{er} avril

Depuis des mois, s'indigne Pierre Didio pour l'UD FO, les salariés viennent à l'usine mais ne peuvent travailler. FO a décidé de contester cette situation, « exécution déloyale du contrat de travail », devant les prud'hommes. Le 10 février, c'est en troublant une réunion de la direction, au siège de Ferropem à Chambéry, que les salariés ont découvert l'imminence d'un point final mis à la négociation du PSE. Face à la colère syndicale, la date a certes été repoussée, cela ne s'invente pas, au 1^{er} avril. Ce PSE « ce n'est pas une mauvaise blague, c'est pire », fulmine Roger Roelandts, notant que lors de la dernière réunion, le 17 février, la direction campait toujours sur ses positions.

Valérie Forgeront



Banques : l'austérité salariale malgré des bénéfices records

ouverture de négociations salariales n'empêche pas qu'elles puissent être biaisées. En témoigne le secteur bancaire qui contraint ses 360 000 salariés à l'austérité salariale en dépit de résultats 2021 historiques. Jugez du peu : 9,5 milliards d'euros de résultat net pour BNP Paribas (+34,2%), 9,1 milliards d'euros au Crédit Agricole (+94,1%), 5,6 milliards à la Société Générale... Si ces résultats ont été publiés en février,

alors que la majorité des négociations étaient closes, quelle direction prétendra les ignorer? Pour autant, et malgré l'inflation élevée, la redistribution des bénéfices n'est pas au rendez-vous.

Proposition patronale indécente

« Dans les banques commerciales, les augmentations concédées sont de 0,5% à 1% en moyenne, et excluent les cadres, majoritaires. Dans les banques mutualistes, la hausse moyenne est de 1% », rappelle Mireille Herriberry, secrétaire générale de FO-Banques et Sociétés financières. Justification patronale? « Les banques jugent les résultats de l'année à l'aune de demain. Et selon elles, forcément, "l'avenir est incertain"! Ce n'est jamais le bon moment. » Dans la branche AFB (banques commerciales), où FO et tous les syndicats revendiquent 3,2%

d'augmentation générale, le patronat s'arc-boute, ne proposant que 1,6% et pour les seuls minima. « Une proposition indécente dans le contexte actuel, plus encore après vingt ans sans augmentation générale et plusieurs années sans accord! Elle toucherait 2000 des 180000 salariés », précise la militante. Le 22 février, l'intersyndicale a demandé aux ministres de l'Économie et du Travail d'intervenir.

Élie Hiesse

Entendre les revendications po

Social et médico-social:

FO fermement opposée à une convention unique

n mois après la mobilisation du social et du médico-social, ces personnels que l'on a appelés les « oubliés du Ségur », une conférence sociale des métiers concernant ces secteurs s'est tenue le 18 février. « Elle découle du Ségur, contextualise Didier Birig, secrétaire général de la fédération FO-SPS. Dans le cadre de ces accords, les

questions propres aux secteurs du social et du médico-social avaient été renvoyées à la mission Laforcade, qui n'avait pas pu solutionner toutes les problématiques. »

Le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé, le 17 février, l'extension de la hausse salariale de 183 euros mensuels à la filière socio-éducative à partir du mois d'avril, pour les éducateurs spécialisés et les moniteurs

éducateurs qui travaillent dans les secteurs du handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance et de l'intervention sociale. Cela concerne 140000 emplois dans le secteur privé non lucratif. Pour cette année, le budget dédié à cette hausse sera de 540 millions d'euros, puis 720 millions en année pleine. L'augmentation sera financée à 70% par l'État et 30% par les départements.



La loi 3DS, au risque d'impacter les droits et statuts des agents

Le projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification de l'action publique) a été adopté le 9 février. La réforme, assortie de mesures à la carte, ce que conteste FO, prévoit entre autres le transfert de routes nationales (donc des DIR) aux collectivités, augmente le pouvoir des préfets sur les agences de l'État (dont l'Ademe), transfère aux EPCI la compétence eau et assainissement, ou encore place les adjoints-gestionnaires des lycées et collèges sous l'autorité fonctionnelle des départements et régions... Ces chamboulements n'ont fait l'objet d'aucune négociation avec les agents concernés, lesquels s'inquiètent pour leurs droits et statuts... V.F.

Le refus de dispositions au rabais

Mais derrière cette annonce se cache une lourde contrepartie. Cette conférence a en effet été l'occasion pour l'exécutif de confirmer son projet de convention unique étendue, à laquelle FO s'oppose fermement depuis longtemps. Le projet est porté par le gouvernement et les employeurs, et il s'attaque aux CCNT66 et CCNT51. « Nous ne voulons pas de l'instauration du salaire au mérite, de l'évaluation des compétences en lieu et place du respect des diplômes, des qualifications et de l'ancienneté, garants de l'égalité salariale », a rappelé la Fédération FO de l'Action sociale (FNAS-FO) dans sa déclaration avant de guitter la conférence. Et « si les négociations se font sur la classification, à quoi servira le complément de salaire de 183 euros?! », réagit le secrétaire général de la fédération, Pascal Corbex, tandis que le secteur FO de la santé privée a lui aussi refusé de participer à la conférence. Le secrétaire général de l'UNSFO, Franck Houlgatte, explique : « Nous n'avons aucune confiance dans ce que dit le gouvernement. Une convention unique représente un coût très important. Or, là, le risque est d'aller vers une convention au rabais, ce que l'on a déjà vu pour les aides à domicile... »

Chloé Bouvier

our aller vers le progrès social

Orpea: FO porte plainte pour demander l'annulation des élections professionnelles

7 est l'un des scandales révélés par le journaliste Victor Castanet dans son livre sur Orpea, Les Fossoyeurs. Le groupe, leader mondial des Ehpad et des cliniques, a mis sur pied un syndicat maison: Arc-en-ciel. Ce syndicat, acquis à la cause de la direction, a obtenu aux dernières élections professionnelles une large majorité dans les instances représentatives, chassant les autres organisations syndicales, dont Force Ouvrière. Le 9 février, l'Union nationale des syndicats de la santé privée Force Ouvrière (UNSFO) a déposé une plainte à l'encontre d'Orpea pour demander l'annulation des élections au comité social et économique de 2019.

Un syndicat maison pour piloter les élections

Selon le récit d'une ancienne salariée au service RH d'Orpea, les élus Arc-en-ciel bénéficient d'avantages financiers ou de



priorité pour les formations. Elle assure que le siège du groupe « pilotait » les élections, en accédant aux demandes de primes ou d'embauches formulées par Arc-en-ciel et même en supprimant les professions de foi de certains syndicats des enveloppes prévues pour le scrutin. « Le livre de Victor Castanet va nous aider, estime Franck Houlgatte, secrétaire général de l'UNSFO. Son enquête met en lumière des faits que nous dénonçons depuis longtemps à FO. »

Chloé Bouvier

Fonction publique : contre la smicardisation, une vraie revalorisation des salaires

es augmentations générales de salaire dans la fonction publique? Comme depuis cinq ans, la réponse du gouvernement est « non » et la nouvelle réunion, début mars, de la Conférence sur les perspectives salariales (lancée en juillet) ne fait pas espérer un changement d'attitude. FO-Fonction publique a d'ailleurs décidé dès décembre de ne plus participer à ces séances,

le gouvernement n'apportant aucune proposition concrète et immédiate. La conférence visant seulement à évoquer, de façon floue et sans indications budgétaires, les rémunérations et carrières, au-delà de 2022...

L'urgence d'une négociation

La ministre de la Fonction publique voit quant à elle dans sa méthode de saupoudrage de mesures des « choses qui sortent d'une vision binaire », soit une revalorisation générale, ou pas. Contestant sans cesse les petits ajustements qui n'ont rien d'une revalorisation, l'Union interfédérale FO revendique, chiffres en main, la nécessité d'une vraie politique salariale, d'autant plus face à l'inflation. Pour FO, le bas de la grille de la catégorie C doit être porté

à 120% du Smic quand il est à 100, 23% actuellement. Le bas de la grille de la catégorie B est à 101,12% du Smic (FO demande 140%) et celui de la catégorie A à 114,97% (FO demande 160%)... L'absence de réelle négociation salariale dans le public nourrit dangereusement cette smicardisation et l'effondrement des grilles. Pour FO, ce n'est plus tenable.

Valérie Forgeront

Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus de 30 ans, la Macif protège l'activité syndicale

partenariat@macif.fr









Réintégration et annulation d'élections professionnelles

n salarié engagé par une entreprise en 2002 y exerce divers mandats représentatifs à partir de 2008 et détenait encore un mandat de délégué syndical en 2017 lorsque l'entreprise a décidé de le licencier pour faute grave, après avoir obtenu l'autorisation de ce licenciement par l'inspection du travail.

Sur recours du salarié devant les juridictions administratives, ce dernier a obtenu la nullité de son licenciement, décision confirmée en appel.

Le salarié fait une demande de réintégration auprès de l'entreprise dans les deux mois suivant l'annulation de son licenciement, mais l'entreprise la refuse.

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique



et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : https://frama.link/InFOjuridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2422-1 du Code du travail dispose :

« Lorsque le ministre compétent annule, sur recours hiérarchique, la décision de l'inspecteur du travail autorisant le licenciement d'un salarié investi de l'un des mandats énumérés ci-après, ou lorsque le juge administratif annule la décision d'autorisation de l'inspecteur du travail ou du ministre compétent, le salarié concerné a le droit, s'il le demande dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision, d'être réintégré dans son emploi ou dans un emploi équivalent. Cette disposition s'applique aux salariés investis d'un des mandats suivants :

1° Délégué syndical ou ancien délégué syndical;

Des élections professionnelles se déroulent par la suite, sans le salarié puisque sa demande a été refusée.

Il exerce alors un recours en annulation de ces élections, n'ayant pu ni être électeur, ni être éligible.

La Cour de cassation fait droit à sa demande d'annulation des élections : « le tribunal a retenu à bon droit que le refus illégal d'un employeur, tenu de réintégrer un salarié protégé en application des dispositions de l'article L 2242-1 du Code du travail, de le réintégrer et, par voie de conséquence, de lui permettre d'être électeur et éligible aux élections professionnelles, constituait une irrégularité qui avait influencé

le résultat du scrutin et justifiait à elle seule l'annulation des élections. » (Cass. soc., 19 janvier 2022, n°21-10264).

La chambre sociale rappelle que l'annulation du licenciement d'un salarié protégé entraîne, **de droit et s'il la demande**, sa réintégration. Ainsi, le salarié « récupère » son droit d'être électeur et éligible aux élections professionnelles, peu importe que l'employeur refuse cette réintégration.

Le refus illégal de l'employeur de réintégrer le salarié constitue une irrégularité pouvant influencer le résultat du scrutin électoral.

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

PRÉPARER SES PAP ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL COMMENTÉ



CALENDRIER DE L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS

ARTICLE 1 — CADRE DES ÉLECTIONS

ARTICLE 2 — NOMBRE DE SIÈGES

ARTICLE 3 - NOMBRE D'HEURES DE DÉLÉGATION

ARTICLE 4 — RÉPARTITION DES SIÈGES

ARTICLE 5 — DURÉE DES MANDATS

ARTICLE 6 — LEVÉE DE LA LIMITATION DES MANDATS SUCCESSIFS

ARTICLE 7 — PERSONNEL ÉLECTEUR ET ÉLIGIBLE - LISTES ÉLECTORALES

ARTICLE 8 — LISTES DE CANDIDATS

ARTICLE 9 - REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE FEMMES/HOMMES

ARTICLE 10 - MODALITÉS. DATE ET LIEU DU SCRUTIN

ARTICLE 10BIS - VOTE ÉLECTRONIQUE

ARTICLE 11 - VOTE PAR CORRESPONDANCE

ARTICLE 12 - PROPAGANDE ÉLECTORALE

ARTICLE 13 — BULLETINS DE VOTE ET ENVELOPPES

ARTICLE 14 — MOYENS MATÉRIELS

ARTICLE 15 — RÈGLES DE VOTE

ARTICLE 16 - BUREAUX DE VOTE

ARTICLE 17 - DURÉE ET PUBLICITÉ DU PRÉSENT ACCORD

ANNEXES







LIBRE ET INDÉPENDANTE POUR LA JUSTICE SOCIALE

Libre et indépendante à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses, la confédération générale du travail Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des scrutins politiques à venir.

Réaffirmantsonattachementà la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à l'universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Eglises et de l'Etat, FO sera sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales: le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social.

La confédération FO agit et agira sans relâche sur le terrain syndical pour la défense et le progrès des droits des salariés, et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour la justice sociale.

LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET LIBERTÉS SYNDICALES

Refusant de vivre sous un régime d'urgence permanent, la confédération FO revendique le rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales.

FO réaffirme sa détermination à défendre sans faiblesse le droit de manifester et le droit de grève.

Contestant la prolongation du passe sanitaire, transformé en passe vaccinal, FO dénonce les sanctions et suspensions de contrat de travail dont ont été victimes des milliers de salariés et revendique le rétablissement de ces salariés dans leur droit au travail.

SALAIRES ET PENSIONS

Face à la hausse des prix, à l'accroissement des inégalités, à l'explosion des dividendes aux actionnaires, FO revendique l'augmentation générale des salaires par :

- la revalorisation significative du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian et la revalorisation des grilles conventionnelles de salaires,
- la revalorisation de l'indice de rémunération de la Fonction publique,
- la mise sous condition des aides publiques aux entreprises à la négociation des salaires, au maintien des emplois et à l'interdiction du versement des dividendes,
- l'augmentation des pensions et le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.

FO revendique avec force le rôle essentiel de la négociation collective pour la redistribution de la part des richesses produites par l'activité économique sous forme de salaire – direct et différé – et la gestion des systèmes de protection sociale collective solidaire.

UN VRAI TRAVAIL AVEC UN VRAI SALAIRE

FO revendique le droit à un emploi pérenne à temps plein en CDI pour toutes et tous, dès l'entrée dans la vie active pour les jeunes, jusqu'au départ en retraite pour les seniors.

FO revendique l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes (salaires, emplois et carrières). De même, FO revendique la mise en œuvre des moyens indispensables à l'accès et au maintien dans l'emploi aux personnes affectées d'un handicap.

FO revendique de mettre fin aux abus de contrats courts et très courts qui constituent la très grande

majorité des embauches initiales.

FO revendique la revalorisation de tous les emplois confinés aux bas salaires, au temps partiel, aux contrats précaires, dont ceux dits essentiels ou de la « deuxième ligne ».

FO considère que tous les salariés doivent pouvoir augmenter leur niveau de qualification par la formation professionnelle continue et défend le droit individuel à une formation qualifiante, le rétablissement du CIF, les diplômes et titres professionnels reconnus dans les conventions collectives, les lycées professionnels et l'AFPA.

LIBÉRER LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

FO réaffirme son attachement à la liberté de négociation au niveau national interprofessionnel mais également à la négociation collective de branche, seul niveau permettant de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité et permettant de lutter contre le dumping social.

FO revendique l'abrogation des dispositions des ordonnances travail, le rétablissement de la hiérarchie des normes et des moyens effectifs de représentation des salariés dont les CHSCT, une représentation du personnel adaptée aux entreprises de moins de II salariés, la suppression du barème d'indemnisation des prud'hommes.

FO revendique de mettre fin aux processus de sous traitance en cascade et d'externalisation qui enferment les salariés dans des trappes à bas salaires tout au long de leur vie active, sans espoir d'en sortir!

POUR LE RETOUR À UNE ASSURANCE CHÔMAGE JUSTE ET SOLIDAIRE

FO demande l'abandon de la réforme de l'assurance chômage, privant de leurs droits légitimes les demandeurs d'emplois subissant la précarité et exonérant de s'attaquer efficacement aux abus de contrats courts.

FO revendique pour Pôle emploi des moyens humains et matériels nécessaires à un accompagnement de qualité des demandeurs d'emploi.

CONTRE TOUT RECUL DE L'ÂGE DE LA RETRAITE

FO réaffirme sa détermination à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnel et à conforter et améliorer les dispositions du système actuel et de ses régimes, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous.

FO a empêché la mise en place d'un régime universel par points dont le but était de réduire le niveau des pensions et de repousser l'âge de la retraite.

FO réaffirme solennellement qu'elle s'opposera à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge du taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité.

POUR LE RÉTABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

FO réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale qui reste l'une de nos plus grandes conquêtes sociales fondée sur la solidarité et la cotisation sociale. Pour FO les principes fondateurs de notre modèle social doivent demeurer l'égalité et la solidarité pour assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins de meilleure qualité.

FO s'oppose à une étatisation de la Sécurité sociale et à une approche financière renforcée conduisant à un système d'assistance publique à minima, à une désertification de la présence territoriale des organismes de Sécurité sociale, à la suppression massive d'effectifs et à la disparition de la Mutualité Sociale Agricole.

FO rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. Aussi, FO considère que ce risque doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale et s'oppose à la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées de l'assurance maladie, et, par conséquent, d'un des principes fondateurs de la sécurité sociale : la solidarité.

PAS DE RÉPUBLIQUE SANS SERVICES PUBLICS

La crise sanitaire a souligné à nouveau le rôle essentiel de la Fonction publique et des services publics, indispensables à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités, et facteurs d'efficacité éco-nomique.

FO revendique pour les agents publics une fonction publique statutaire renforcée, capable de répondre aux besoins fondamentaux de la population. Elle exige l'arrêt des suppressions d'emplois, des fermetures de services et le recrutement de fonctionnaires titulaires par concours.

FO s'oppose à l'ouverture à la concurrence et à la privatisation des services publics (SNCF, EDF, RATP...), qui engendrent une dégradation de l'offre, des fermetures de sites, la perte de proximité pour la population, une dégradation des droits du travail et l'augmentation des tarifs.

POUR UNE FISCALITÉ JUSTE ET REDISTRIBUTIVE

FO revendique une profonde réforme fiscale pour redonner à l'impôt son caractère progressif et redistributif en réduisant la part des impôts sur la consommation et taxes, qui touchent tous les ménages sans distinction de leur niveau de revenus ou patrimoine.

FO affirme que la poursuite des politiques d'austérité budgétaires serait un non-sens et est déterminée à s'y opposer.

FO dénonce la faiblesse des dispositions de contrôle des marchés financiers et le maintien de dispositifs d'optimisation qui favorisent l'évitement fiscal. Les profits financiers, la spéculation demeurent à des niveaux records, sans compter les scandales financiers successifs. Cette évaporation des richesses se fait au détriment de l'accès à une protection sociale pour tous, de l'investissement dans les infrastructures et services publics.

INDUSTRIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Face aux enjeux environnementaux et climatiques majeurs, FO appelle à une politique de recherche, de développement et d'investissements publics ambitieuse et massive afin de répondre aux défis des transitions. L'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique et la protection de l'environnement exigent une politique effective de justice sociale.

Pour FO, une activité économique, source de croissance

et de progrès, et préservant l'environnement, doit s'appuyer sur une industrie forte et des services, développant des emplois de qualité.

FO soutient une réglementation contraignante des marchés financiers, le renforcement des administrations fiscales et du rôle des banques publiques et de l'épargne réglementée, afin de garantir un financement stable de l'investissement public comme privé.

POUR LA JUSTICE SOCIALE

FO affirme que le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi, ni du climat ! L'ennemi de l'emploi, l'ennemi du climat et de la justice sociale, ce sont les marchés financiers déconnectés de l'économie réelle, la spéculation financière, l'évasion fiscale et les dividendes versés sans vergogne, c'est la course à la compétitivité dans un contexte de mondialisation sans entrave aucune que ce soit sociale ou environnementale.

FO revendique une révision profonde des modalités de la construction européenne, qui rompe avec le primat de la concurrence, du libre marché, des politiques budgétaires d'austérité, et fasse de la paix, de la protection sociale et des droits des travailleurs fondés sur le respect des normes internationales du travail établies par l'Organisation Internationale du Travail, la priorité.

Plus nombreux, plus forts, libres et indépendants, pour la justice sociale!

Avec l'OIT, un forum mondial pour une reprise centrée sur l'humain



L'objectif de cet événement, réunissant gouvernements, patronat et syndicats, et auquel FO prend part, est de proposer des actions visant à prendre en compte, enfin et partout, les droits des travailleurs.

près deux années de pandémie, la volonté s'affiche, à l'échelon mondial, de mettre en place des règles plus justes dans « le monde d'après». Dans ce contexte, l'Organisation internationale du travail, qui organise un forum mondial (22-24 février), publie un appel invitant tous les pays à « mettre l'humain au centre » dans le cadre d'une « reprise économique et sociale inclusive, durable et résiliente ». Car, pour l'instant, les conséquences de la crise sanitaire sont lourdes et multiples. Elle a aggravé l'appauvrissement. Illustration par les statistiques portant sur la faim dans le monde : plus de 161 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2022, soit 26 millions de plus qu'avant la pandémie. L'OIT estime que 144 millions d'emplois ont été perdus en 2020 dans le monde, et les revenus du travail ont diminué de 8,3% par rapport à 2019. Tous les pays n'ont pas été touchés de la même façon, mais la hausse du chômage, du sous-emploi et de l'inactivité a été constatée partout.

4 milliards de personnes sans aucune protection sociale

Si elle a permis de souligner l'importance, entre autres, des travailleurs dits de la deuxième ligne, la pandémie a renforcé les inégalités. La crise a en effet exacerbé l'appauvrissement de travailleurs déjà fragiles. Les plus touchés ont été les femmes et les jeunes (15-24 ans). Sans parler, plus globalement, des travailleurs n'ayant pas accès à la protection sociale. À ce jour, plus de 4 milliards de personnes dans le monde en restent totalement dépourvues, selon l'OIT.

Nul hasard donc à ce que le Forum mondial de l'OIT aborde les sujets suivants : la croissance économique partagée et l'emploi, la protection de tous les travailleurs, la protection sociale universelle et le dialogue social. Car, depuis

bien avant la crise, les syndicats n'ont cessé de marteler la nécessité de se préoccuper de ces sujets. Pour Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale au secteur international de FO. la tenue de ce forum envoie un signal positif. « C'est important que l'OIT l'organise afin que les questions sociales soient prises en compte au moment des discussions de la relance économique mondiale. » Et c'est l'occasion pour FO, qui participera en visio, de réaffirmer son attachement à l'adoption de protocoles de progrès social, cela pour mettre un terme, enfin, à la primauté des libertés économiques sur les droits sociaux.

Pour la militante, le plus gros obstacle à la réalisation des objectifs du forum demeure aujourd'hui le problème de l'application, ou pas, dans le monde, de la convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale (ratifiée par 157 pays) et de la convention 98 sur la négociation collective (ratifiée par 168 pays). « En effet, sans elles, impossible pour les salariés des pays de négocier quoi que ce soit. »

En 2011, soit neuf ans avant la pandémie, l'OIT invitait déjà à « donner un visage social à la mondialisation », et appelait à faire émerger une économie juste, soucieuse d'une véritable redistribution des richesses produites. Alors que tous les pays ont été impactés économiquement et socialement par la crise, et en sont à imaginer ou à lancer déjà des plans de relance, pour l'OIT et les organisations syndicales, la période est donc particulièrement propice pour rappeler les droits des travailleurs.

Maud Carlus





AUJOURD'HUI, DEMAIN, PAS DE TRÊVE POUR NOS REVENDICATIONS

LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET LIBERTÉS SYNDICALES

SALAIRES ET PENSIONS

UN VRAI TRAVAIL
AVEC UN VRAI SALAIRE

LIBÉRER LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

POUR LE RETOUR À UNE ASSURANCE CHÔMAGE JUSTE ET SOLIDAIRE CONTRE TOUT RECUL DE L'ÂGE DE LA RETRAITE

POUR LE RÉTABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

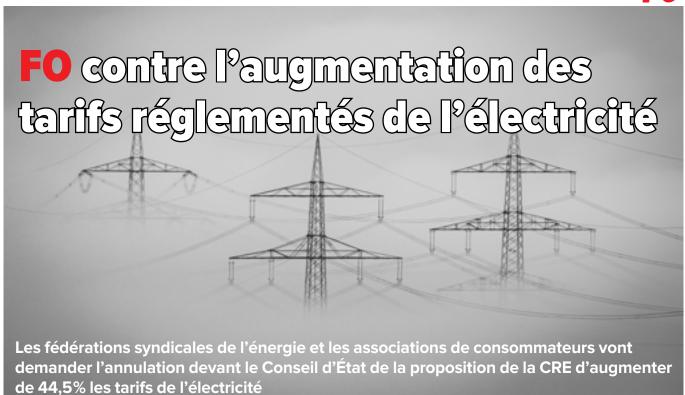
> PAS DE RÉPUBLIQUE SANS SERVICES PUBLICS

POUR UNE FISCALITÉ JUSTE ET REDISTRIBUTIVE

INDUSTRIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Plus nombreux, plus forts, libres et indépendants, pour la justice sociale!

www.force-ouvriere.fr



ans sa délibération du 18 janvier 2022, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé au gouvernement de faire évoluer les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) au niveau extravagant de 44,5% HT.

Même si le gouvernement s'est finalement opposé à cette délibération pour mettre en œuvre le bouclier tarifaire annoncé dès l'automne dernier, celle-ci n'a pas été contestée dans ses modalités de calcul par le gouvernement, lequel a donc pris cette référence pour tenir son engagement de limiter la hausse des TRVE à 4%.

Quatre organisations syndicales, dont la FNEM-FO, et sept associations de consommateurs, dont l'AFOC, considèrent que la délibération de la CRE, qui porte atteinte à l'objectif de stabilité des prix pourtant prévu par le code de l'énergie, est illégale.

C'est pourquoi, ont-elles annoncé le 9 février, elles vont engager un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État afin de faire annuler cette délibération de la CRE. Les organisations réaffirment leur attachement au service public de l'électricité et à l'existence de TRVE justes, stables et calés sur le coût du mix électrique français avec l'objectif de limiter la

hausse des tarifs à ce qui est nécessaire pour assurer, dans la durée, la sécurité d'approvisionnement électrique de la France et à terme une juste transition énergétique.

Elles refusent en conséquence que ces tarifs soient calés sur le coût des concurrents d'EDF en intégrant une composante de prix de marché extrêmement volatile, corrélée à des facteurs exogènes comme le cours du gaz et exposant désormais les Français aux errements du marché de gros. Ceci est d'autant plus néfaste pour les consommateurs que la réduction des moyens pilotables de production comme le manque d'investissements dans le domaine viendront nourrir structurellement la hausse des prix de marché.

Il est inacceptable de faire payer aux consommateurs le prix du maintien d'une concurrence idéologique, purement artificielle, subventionnée et bien loin des enjeux portés par l'électricité à l'heure de l'impératif climatique.

Peut-on résilier son contrat en cas d'augmentation du prix de l'électricité ou du gaz ou de déménagement?

ors de changements de prix : oui, la loi autorise l'abonné à résilier son contrat et ce sans pénalité si le fournisseur change ses conditions contractuelles. Ainsi, si le fournisseur d'électricité ou de gaz prévoit de faire évoluer ses prix, il est tenu d'en informer ses clients au moins un mois avant l'application de ces changements. Le client dispose alors d'un délai maximal de trois mois (à compter de l'annonce du fournisseur) pour résilier son contrat sans pénalité. Attention, le fournisseur n'est pas tenu de respecter cette procédure si ces modifications sont imposées par la réglementation

(par exemple en cas d'évolution des tarifs réglementés ou si les prix du fournisseur sont indexés sur les tarifs réglementés).

En cas de déménagement : oui également, le contrat de fourniture d'énergie peut être résilié sans frais pour cause de déménagement, avant de quitter les lieux, en indiquant la date de départ. La résiliation prendra effet à cette date. La demande de résiliation peut être effectuée jusqu'à trente jours à l'avance. En revanche, en cas d'oubli, le paiement de l'abonnement et de l'énergie consommée est dû, y compris pour la période postérieure au départ.



Psychiatrie : grève illimitée à Agen contre la fermeture de lits

Les soignants de la seule unité psychiatrique du département s'opposent au projet d'établissement présenté par la direction, qui prévoit à nouveau des fermetures de lits.

I m'est arrivé de devoir refu-**{**{ ser d'hospitaliser un adolescent autiste qui était violent avec sa mère : on avait déjà trop d'ados », se souvient David Prévot. délégué FO à l'hôpital psychiatrique de La Candélie, à Agen (Lot-et-Garonne). Depuis des années, l'infirmier s'alarme de la baisse du nombre de lits alloués à la santé mentale. Le dernier projet d'établissement prévu par la direction pour 2022 va hélas toujours dans ce sens. « Elle veut créer une unité de soins intensifs psychiatriques, ce qui demande un certain cadre, mais cependant elle ne demande pas de moyens humains supplémentaires : deux unités d'admission fermeraient », explique le délégué.

Or, David Prévot a fait le calcul : si on rapporte les 37500 jours d'hospitalisation en 2021 aux 92 lits qui resteraient

ouverts, selon le projet 2022, chaque couchage devrait être occupé... 408 jours par an. Les suppressions programmées interviendraient dans un contexte pour le moins déjà tendu : « On rajoute des lits en urgence le week-end, on organise des sorties anticipées, alors qu'on est le seul établissement psychiatrique du département : il n'y a que deux antennes d'urgences psy ailleurs », appuie David Prévot.

Au risque d'un effet boomerang

Face à ces difficultés, la direction mise sur le renforcement de l'extra-hospitalier. Mais celui-ci ne fait pas tout, souligne Didier Birig, secrétaire général de la Fédération FO-SPS (services publics et de santé). « Avoir moins de lits, ça signifie qu'on fait sortir des malades pas entièrement stabilisés pour faire rentrer quelqu'un d'encore plus malade. » Au risque de provoquer un effet boomerang: « Ces patients décompensent, reviennent d'autant plus vite et on repart de zéro », déplore David Prévot.

C'est une énième illustration de la dégradation du service public hospitalier, contre laquelle FO lutte avec vigueur, notamment à l'hôpital La Caudalie, par cette grève. « Il faut des mesures spécifiques pour chaque secteur », mais le combat se mène partout, estime Didier Birig. Le 1er février, FO-SPS a lancé une grande campagne pour réclamer la création de 200000 postes afin de « renforcer les équipes en place, insiste Didier Birig, mais aussi de pouvoir rouvrir les lits fermés depuis de nombreuses années ».

Fanny Darcillon

Flunch : les salariés en grève pour décoller du Smic

aute d'être entendus par leur direction, ils quittent leurs postes au moment du coup de feu : depuis près d'un mois, dans les cafétérias Flunch, les salariés se relavent, débrayant à tour de rôle entre midi et deux heures. « Depuis vingtcinq ans que je suis ici, je n'ai jamais connu ça : c'est la première fois que Flunch se mobilise d'une telle façon », assure Aurore Franchomme, déléguée syndicale nationale pour FO. En cause, un véritable ras-le-bol sur la question des salaires, lesquels sont loin d'être à la hauteur des conditions de travail imposées. « Ils travaillent midi et soir, intensé-

ment, sur de petites amplitudes horaires, et au risque de mettre leur vie familiale de côté », explique-t-elle. Et ce pour un Smic, auquel sont désormais cantonnés 80% des employés. « Depuis 2018, on n'a pas eu de réelle augmentation », souligne Aurore Franchomme.

Réinventer la marque

L'enseigne du groupe Agapes, la branche restauration de l'empire familial Mulliez, a procédé l'année dernière à un PSE drastique qui a vu le départ d'un millier de salariés. Flunch « a perdu des parts de marché car l'enseigne n'a pas su se réinventer », expose Elsa Lacoffe, permanente fédérale FO chargée des cafétérias.

Les idées ne manquent pourtant pas, mais la nouvelle direction arrivée en début d'année n'a toujours pas dévoilé ses projets pour l'avenir. Avec FO, les salariés restent mobilisés.

Fanny Darcillon



RATP: mobilisation massive pour les salaires

FO, avec l'ensemble des syndicats de la RATP, a appelé les agents à faire grève le 18 février pour exiger une hausse de salaire conséguente dans le cadre des NAO. Face aux propositions jugées « méprisantes » de la direction (+0,4%), le personnel a massivement cessé le travail.

vec un trafic très perturbé sur l'ensemble des réseaux, et même interrompu sur sept lignes de métro, l'appel à la grève lancé le 18 février par FO et l'ensemble des syndicats de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) a été particulièrement bien suivi. Le taux de mobilisation a notamment atteint 80% chez les conducteurs de métro et de RER selon le syndicat FO-Groupe RATP, première force syndicale chez les opérateurs et la deuxième dans l'ensemble de l'EPIC RATP.

Les revendications de cette mobilisation unitaire portaient sur les salaires. Dans le cadre des NAO démarrées le 1^{er} février, la direction a proposé une augmentation générale de 0,4%. C'est bien maigre face à une inflation en hausse de 2,9% sur un an, selon l'Insee. FO revendique une augmentation de 90 à 100 euros net pour tous. « Cette

mesure serait plus juste pour les bas salaires, pour lesquels elle correspondrait à une hausse d'environ 5% », explique Laurent Djebali, secrétaire général du syndicat FO-Groupe RATP.

Les négociations au point mort

La direction affirme de son côté proposer une augmentation moyenne de 2,7%. Or selon les syndicats, sont intégrés à cette hausse l'avancement, l'ancienneté ainsi que des mesures catégorielles qui ne concernent pas tous les salariés, loin de là. Les syndicats rappellent que la RATP a engrangé plus de 200 millions d'euros de bénéfices l'an dernier.

La troisième réunion de négociation s'est tenue le 18 février au siège de la RATP, dans le Val-de-Marne. Lors de cette séance, la direction étant restée figée sur sa proposition initiale d'une



hausse générale de 0,4% et n'ayant pas mandat pour sortir d'une enveloppe d'augmentations de 7,6 millions d'euros, la discussion a été très vite bloquée. L'intersyndicale devait se réunir le 23 février pour discuter des suites à donner à la mobilisation. À la RATP-RDS (bus et tramway), l'ensemble des syndicats ont d'ores et déjà lancé un nouvel appel à la grève pour le 25 mars. Leur mot d'ordre : défendre les conditions de travail des agents dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des réseaux, prévue en 2025 – principe auguel les syndicats réaffirment leur opposition.

Clarisse Josselin

Nestlé France : pas de vraies hausses de salaires mais toujours plus de dividendes versés aux actionnaires

epuis quelques semaines, des mouvements de grève ont lieu au sein des marques du groupe Nestlé France (Purina, Vittel, Nescafé...). « La crise du Covid a renforcé les résultats du groupe, indique David Le Doussal, DSC de Nestlé Purina et coordinateur du syndicat FO Nestlé France. Cette année, il réalise une croissance à deux chiffres: 12% en Europe et 4% sur le marché français. La demande n'a jamais été aussi forte. » En 2020, Nestlé France réalisait un chiffre d'affaires de 3,449 milliards d'euros. De quoi récompenser

les efforts des quelque 10 000 salariés... Mais ce n'est pas le cas.

Des augmentations « au rabais »

« Nestlé est numéro un mondial de l'alimentation et les salariés ne sont même pas augmentés du montant de l'inflation [2,8%, NDLR] », s'insurge le délégué syndical. Chez Purina (qui assure une grande partie des revenus de Nestlé), les salariés, en grève le 27 janvier, date de la journée de mobilisation interprofessionnelle mais aussi

d'une réunion NAO dans l'entreprise, sont parvenus à arracher une augmentation salariale générale de 67 euros brut pour 2022. Mais plus largement, au sein du groupe, ce sont des augmentations « au rabais », s'insurge David Le Doussal. « Nestlé se désengage de plus en plus de l'humain pour se tourner vers l'aspect purement financier. » Avec l'annonce notamment de la vente de Mousseline en novembre 2021. En 2022, les dividendes versés aux actionnaires sont en augmentation de 3,8% chez Nestlé et une nouvelle hausse de 6,4% est attendue pour 2023. **Maud Carlus**

Semaine de l'adhésion : des « retombées certaines »

attendues dans l'Essonne

Des distributions de tracts dans les lieux névralgiques du département jusqu'à l'intervention sur une radio locale, l'UD FO de l'Essonne tire un bilan positif de l'opération « Semaine de l'adhésion » à FO.



FO

n mois après la « Semaine de l'adhésion », qui a vu l'organisation se mobiliser du 17 au 22 janvier pour expliquer le rôle de FO dans le quotidien des travailleurs, l'UD FO de l'Essonne tire un bilan positif. D'abord dans ses rangs. « Plus de soixante-dix militants, salariés, camarades retraités se sont mobilisés. On a vu beaucoup de têtes nouvelles », se félicite Christophe Le Comte, secrétaire général de l'UD. Chaque soir, ils ont pris la colle et le seau pour « assurer une présence » sur les panneaux d'affichage dans les zones de distribution de tracts. De quoi mettre en lumière celui conçu par la

confédération et celui réalisé par l'UD, avec un « QR code » et ses coordonnées. Et les militants sont partis à la rencontre des travailleurs les plus difficilement atteignables. La plus importante distribution de tracts, le 19 janvier, a eu lieu devant la Bourse du travail à Évry, près de la gare d'Évry-Courcouronnes et du centre commercial régional Évry 2. « Choisir la Bourse du travail, c'est mettre en avant un lieu d'émancipation ouvrière mais aussi sa défense nécessaire, alors qu'il est laissé à l'abandon par le Conseil départemental. Sa localisation dans un carrefour routier et ferroviaire, près d'entreprises, d'administrations, du centre commercial, promettait une distribution efficace. »

Les réseaux sociaux « indispensables »

En coordination avec l'Union régionale Île-de-France FO, l'opération a été réitérée devant la gare de Massy-Palaiseau, second carrefour ferroviaire régional hors Paris, pour toucher les salariés venant travailler dans la

ville ou se rendant dans la capitale. Elle a été poursuivie devant un centre commercial « pour rencontrer des travailleurs à domicile, des assistantes maternelles, des retraités ». Un succès, à en juger par les nombreuses discussions engagées par les militants de la chimie, des transports, des CPAM, de la fonction publique (DGFIP, territoriaux, enseignants) qui se sont relayés. « Beaucoup de travailleurs sont revenus sur leurs pas après avoir lu le tract, en disant: "il est bien fait, je ne savais pas". Beau-



coup ignorent que la protection sociale, l'Assurance chômage, proviennent de l'action FO », poursuit Christophe Le Comte, convaincu de la pertinence des campagnes d'information hors du contexte de manifestations et grèves.

Cette « Semaine de l'adhésion », relayée dans les entreprises et les administrations par les syndicats, a été soutenue par les comptes Facebook, Twitter, Instagram, Youtube de l'UD, très investie sur les réseaux sociaux depuis 2019, « à raison d'une publication par jour, pour être bien référencée ». « Ils sont devenus un outil d'information indispensable. Cinquante pour cent de la fréquentation de notre site Internet provient de Facebook », poursuit Christophe Le Comte. En appui, l'UD a publié deux encarts sur la « Semaine de l'adhésion » dans l'édition départementale du Parisien. Point d'orgue? « Dix minutes consacrées à FO sur la radio locale Sensations », souligne le militant, qui attend de ces mises en visibilité des « retombées certaines, déjà lors du renouvellement des CSE en 2022 ». Élie Hiesse



QUI MIEUX QU'UN CRÉATEUR DE DROITS

Guide juridique

POUR VOUS DÉFENDRE

fo-cadres.fr

FO-Cadres: du droit au respect au respect de vos droits

es cadres sont une composante majeure du monde du travail. Aux côtés des autres salariés, ils contribuent par leurs expertises et leurs compétences au succès des entreprises. Pour autant les entreprises ne reconnaissent plus à sa juste valeur leur engagement. Le contrat de confiance est altéré, pour ne pas dire rompu dans de nombreuses situations. La contribution

rime avec désillusion dans des entreprises engagées dans une course folle à la compétition et à la rentabilité finan-

cière à court terme.

Les journées sans fin et la charge de travail excessive deviennent le quotidien des cadres. Elles sont le produit d'une organisation toujours plus exigeante où le stress fait office d'étalon de mesure. Ces effets contre-productifs, qui ne sont plus à démontrer, éloignent progressivement les cadres de « leur » entreprise, eux qui font les frais de choix « stratégiques » décidés sans eux.

Face à la dégradation de leurs conditions de travail, les cadres sont souvent démunis. Or cette évolution ne doit pas être considérée comme inéluctable.

En témoigne l'engagement progressif des cadres dans l'action syndicale. Il traduit une volonté d'agir pour faire entendre leur voix et rompre l'isolement dans lequel ils sont si souvent installés. C'est dans cet esprit que Le guide juridique FO-Cadres a été conçu : informer les cadres que leurs spécificités reconnues comme telles ne doivent en aucune manière les exclure des droits qu'il leur appartient de faire valoir en toutes circonstances. Accès simplifié aux éléments juridiques qui sont de nature à favoriser une meilleure défense des intérêts individuels et collectifs des salariés, Le guide juridique FO-Cadres est une aide précieuse pour sécuriser sa relation à l'emploi.

Outre cette fonction, il est également un outil pour promouvoir la syndicalisation. L'engagement syndical n'est pas seulement l'affaire des employés et des ouvriers. S'engager est un acte de liberté, d'indépendance et de solidarité. Être cadre et adhérent FO c'est

agir pour changer la donne sur le lieu de travail. C'est agir pour peser sur l'organisation du travail et les orientations stratégiques pour favoriser l'emploi, l'innovation et le progrès social.

FO-Cadres

Le guide juridique

L'UNION DES CADRES ET INGÉNIEURS - FORCE OUVRIÈRE



CADRES ET INGÉNIEURS

Les clefs pour comprendre votre environnement de travail

La médecine du travail

Apparue dès l'Antiquité, la médecine du travail est fondamentale pour le bien-être et la sécurité des travailleurs, en particulier dans certaines industries toxiques, mais pas uniquement..

ans l'Égypte ancienne, des médecins soignaient, voire opéraient les ouvriers spécialisés, bâtisseurs des pyramides. Au Moyen Âge, des médecins ont décelé les maladies professionnelles. L'Autrichien Ulrich Ellenbog (1435-1499) a décrit les maladies des forgerons dues aux vapeurs et fumées toxiques. Peu après, le médecin suisse Paracelse (1493-1541) a découvert la maladie des mineurs due à l'irradiation par le radon se dégageant des roches granitiques, volcaniques et uranifères.

Mais le vrai fondateur de la médecine du travail est l'Italien Bernardino Ramazzini (1633-1714). Il est le premier à préconiser des mesures d'hygiène et de sécurité dans son livre publié en 1700, *Traité des maladies des artisans*. En 1775, le chirurgien britannique Percivall Pott prouve que la suie de charbon provoque des cancers chez les ramoneurs. Sa découverte entraîne l'interdiction du travail des

enfants ramoneurs. Benjamin Franklin, l'un des pères fondateurs des États-Unis, fait le rapport entre la toxicité du plomb et le saturnisme, tout comme Amédée Lefebvre, directeur de l'école de médecine navale de Rochefort.

En France, au milieu du XIX^e siècle, on s'étonne que les deux tiers des ouvriers en âge de faire leur service militaire soient déclarés inaptes tellement leur état de santé est dégradé. C'est ainsi que le travail des enfants va être peu à peu interdit.

Avancées législatives

La loi du 9 avril 1898 fonde la responsabilité de l'employeur quant aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, ouvrant la voie aux indemnisations (loi du 25 octobre 1919). En 1906, un médecin normand découvre que les ouvriers des filatures d'amiante développent des cancers de la plèvre. Dès 1931, le Royaume-Uni prendra des

Louis-René Villermé (1782-1863)

Sociologue et médecin, il a été chirurgien dans les armées napoléoniennes. En 1818, il abandonne la médecine pour se consacrer aux problèmes des inégalités sociales. C'est le véritable pionnier de la médecine du travail en France, le premier à attirer l'attention de l'opinion publique sur les conditions de travail dantesques des ouvriers des manufactures au début du XIX^e siècle.

mesures d'interdiction de l'amiante. Il faudra attendre 1997 en France! Le premier corps des médecins du travail français est mis en place en 1915 dans les usines d'armement. De 1923 à 1930, c'est le docteur Barthe qui va organiser les premiers services de médecine du travail et de médecine préventive en entreprise. Apparaissent alors des revues spécialisées : La Revue de Médecine du Travail, Le Médecin d'Usine. Les premiers instituts universitaires de médecine du travail sont créés entre 1930 et 1935.

Ce sont les lois des 11 octobre et 26 novembre 1946 qui rendent obligatoire la médecine du travail dans toutes les entreprises privées, en liaison avec les comités d'entreprise et donc les syndicats.

La loi du 20 juillet 2011 réorganise la médecine du travail, sur fond de pénurie de médecins du travail. Leur nombre a continué de diminuer les années suivantes. En 2016, par la loi Travail (loi El Khomri) du 8 août et un décret du 27 décembre, de nouvelles mesures réforment encore la médecine du travail. Parmi celles-ci, depuis le 1^{er} janvier 2017, en « *l'absence de risques particuliers identifiés* », la fréquence de la visite médicale est diminuée à cinq ans... Contre deux auparavant.



**Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale



Gustave Doré : salle des internes à l'hôpital de la charité en 1860.

Jérémy Graça, engagé pour la défense des droits des livreurs

Jérémy Graça, 35 ans, milite pour de meilleures conditions de travail au sein de la plateforme de livraison de repas Just Eat. Il est candidat FO aux premières élections syndicales de l'histoire de l'entreprise.

I n'avait jamais battu le pavé en manifestation, jamais été syndiqué, tout juste avait-il participé à un blocus, un jour à la fac : en quelques mois, Jérémy Graça a dû cependant faire face à un conflit social ardu. Il est aussi candidat FO aux premières élections syndicales de son entreprise, Just Eat. « Je ne connaissais pas trop le syndicalisme, admet volontiers le livreur de 35 ans, mais quand j'ai vu les problèmes de salaires, les accidents non rémunérés, les vélos non remplacés, je me suis dit qu'il fallait que je défende les droits des salariés »

Dans son viseur : un accord d'entreprise adopté par la plateforme de livraison de repas et cela sans la présence d'un syndicat, et contraire à la convention collective des transports routiers.

L'offre d'emploi chez Just Eat avait pourtant semblé alléchante pour le jeune homme. Dans un secteur où règne l'auto-entreprenariat, la conversion en grandes pompes de l'entreprise au salariat promettait protection sociale, cotisation retraite et congés payés. L'envers du décor, marqué par le manque de considération et les mesures défavorables aux livreurs, a poussé Jérémy Graça à s'engager. « J'étais en compagnie de collègues et j'ai rencontré par hasard une militante FO, qui m'a tout de suite guidé pour rendre visite à l'union départementale de Paris. » Là-bas, il raconte la situation chez Just Eat et trouve écoute et soutien. « Ce qui m'a convaincu d'adhérer, c'est l'indépendance de l'organisation et la ten-



dance à miser sur la discussion d'abord : ne pas agir sans réfléchir au risque de provoquer des conséquences néfastes pour les salariés. »

Tour de France des conditions de travail

Né à Paris d'un père peintre en bâtiment et d'une mère employée de mairie, Jérémy Graça a grandi dans l'Yonne, qu'il a quitté pour des études de maths-informatique à la fac de Nanterre. Livreur pour Domino's pizza, facteur en Seine-Saint-Denis, il cumule alors plusieurs expériences qui, déjà, lui donnent envie d'en savoir plus sur le droit du travail et le salariat. Jusqu'à suivre aujourd'hui une formation pour devenir gestionnaire de paie, lui donnant accès à l'autre côté de la barrière : « En stage, j'ai pu voir comment fonctionnait le monde des employeurs. C'est intéressant. De leur côté aussi ça peut être difficile. » Il se forge ainsi un militantisme équilibré,

basé sur le recueil de paroles diverses. Pour les élections au sein de Just Eat, qui se terminent le 24 février, Jérémy Graça a fait un tour de France des villes où la plateforme est présente. Il est allé à la rencontre des livreurs, très isolés dans leur quotidien professionnel et éloignés de toute structure syndicale. Or, ont souligné beaucoup d'entre eux, rapporte le militant, il est important de venir voir « dans quelles conditions ils travaillent ». Ce qu'a fait FO.

Pour Jérémy Graça, l'enjeu du scrutin est également personnel, dans une entreprise qu'il dit prompte à intimider les syndiqués : « Je sais que j'ai peut-être une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Si FO ne fait pas un bon résultat, les autres candidats et moi on pourrait sauter dans quelques mois. » L'objectif est de gagner et ainsi imposer un rapport de force permettant de faire avancer les droits des livreurs.

Fanny Darcillon

RIORITE A VOSDROITS

UN VRAI TRAVA

Chauffeurs VTC votez FO du 9 au 16 mai

